



# Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 08 octobre 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRAL



# ACTUALITES – AUTORISATION DE CHANTIER

Les demandes d'autorisation de chantier sur essences sensibles pour la période froide sont à réaliser sur [www.cartogip.fr](http://www.cartogip.fr)

Si vous n'avez pas d'identifiant cartogip, celui-ci est à demander à l'adresse [pole.observatoire@gipatgeri.fr](mailto:pole.observatoire@gipatgeri.fr)

Retrouver toutes les informations sur cette démarche sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-demandes-d-autorisations-de-travaux-sur-espece-sensible-a3981.html>

Pour remplir la demande d'autorisation, vous devez connaître et indiquer dans le formulaire l'établissement destinataire des bois coupés (sauf pour les dépressages avec broyage sur place).

# POINT DE SITUATION - ZD DE SEIGNOSSE

## RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS

RÉSULTATS AU 05.10.2026

Echantillons prélevés

8842

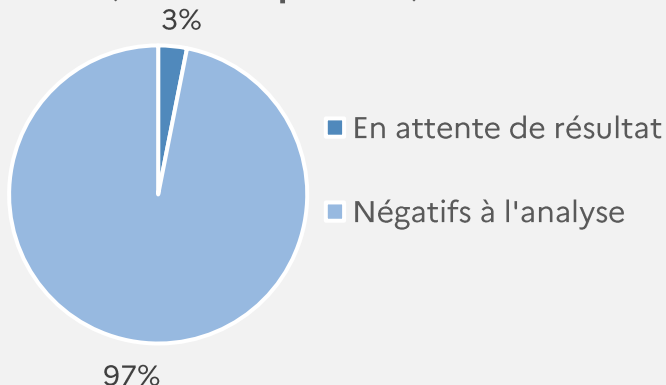
dont 2745 en dehors des 3,5km de la ZI n°1 Seignosse

Positifs à l'analyse  
*Hors foyer initial*

9

2 détections pour Seignosse  
2 détections pour Angresse  
5 détections pour Orthevielle

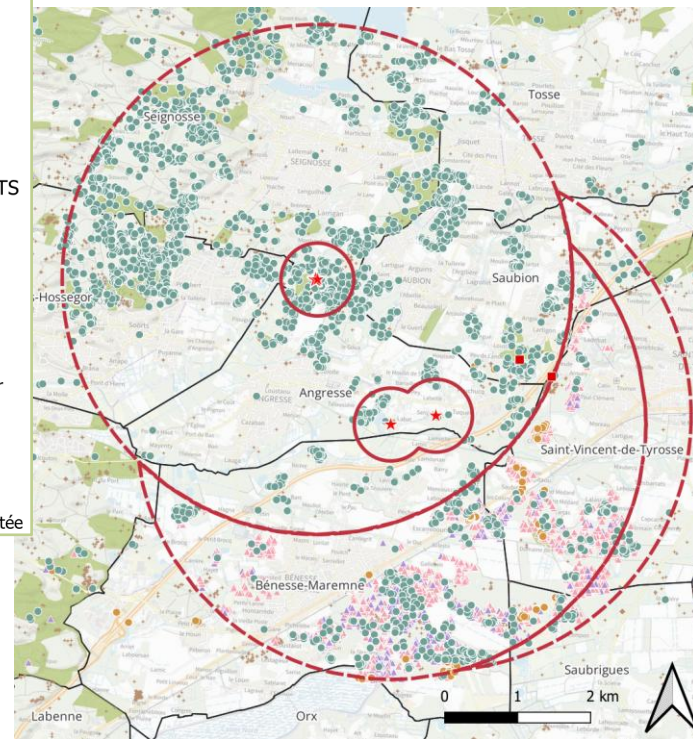
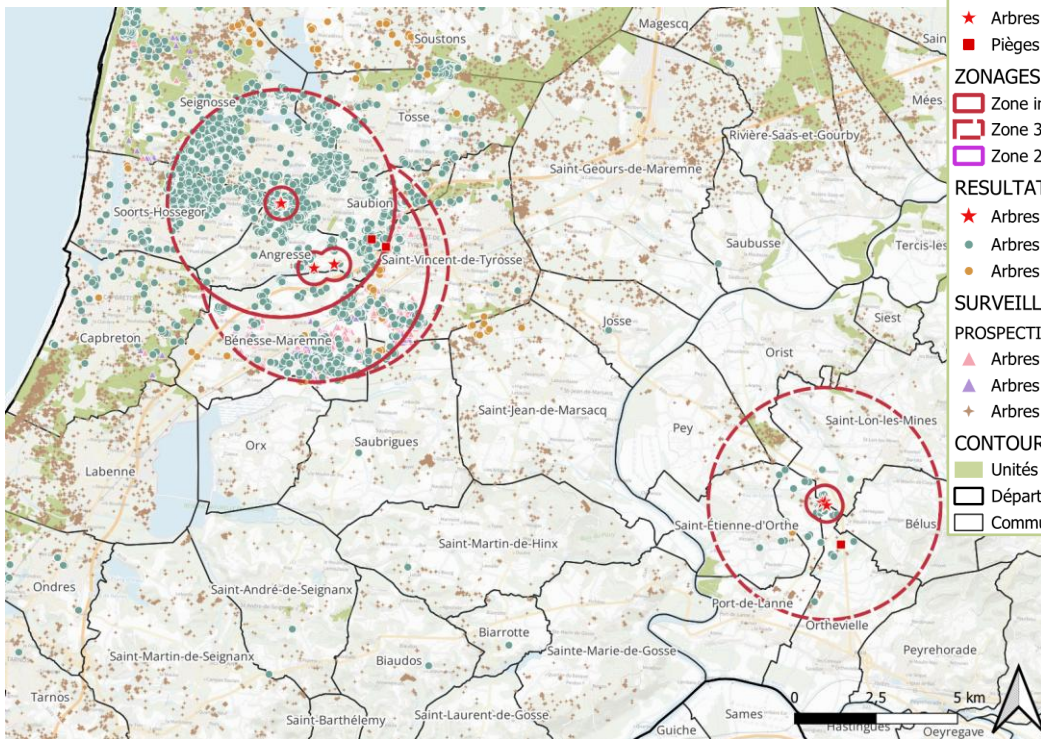
Etat des résultats d'analyse  
(hors cas positifs)



# POINT DE SITUATION - ZD DE SEIGNOSSE

## RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS – FOCUS 3,5 KMS

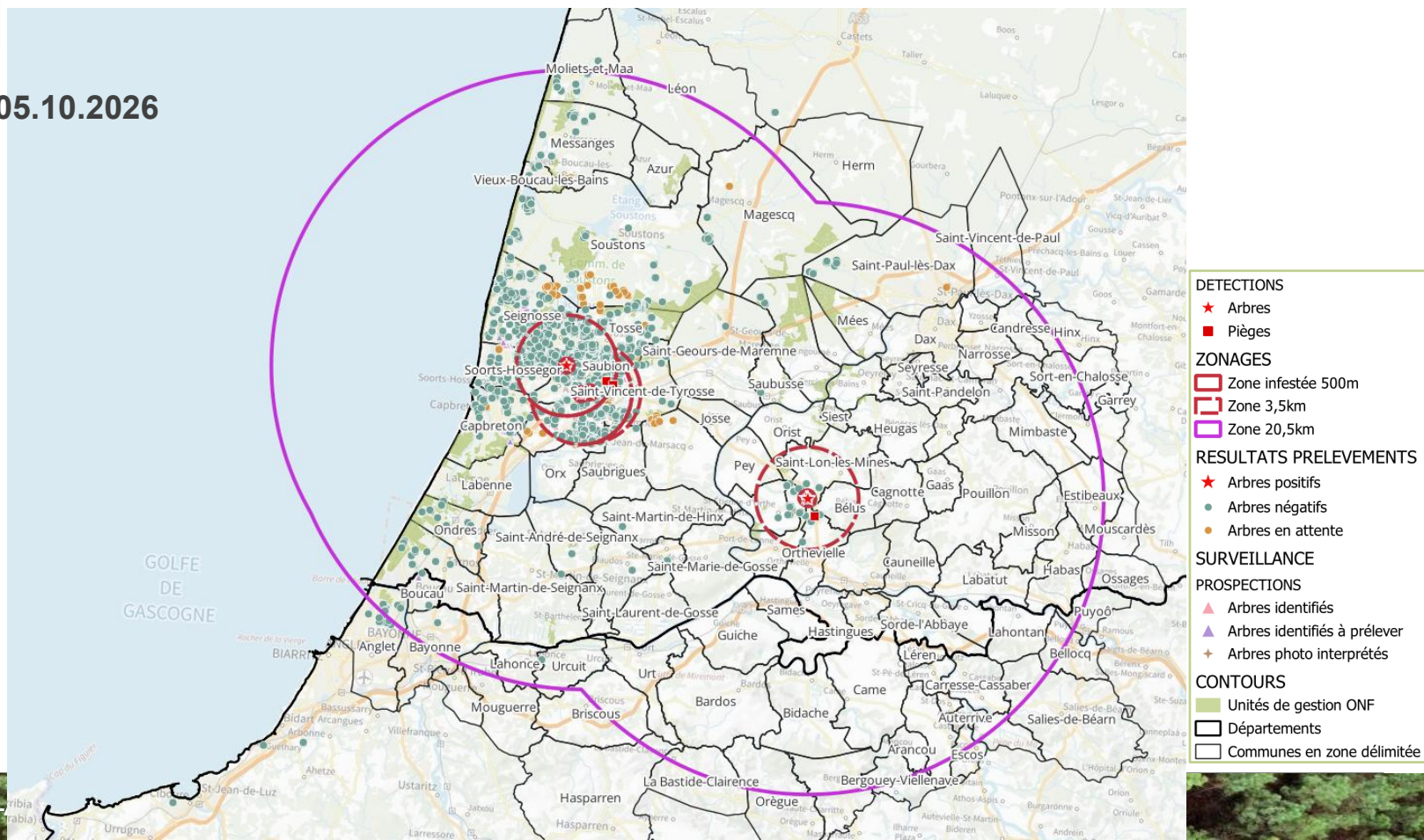
RÉSULTATS AU 05.10.2026



# POINT DE SITUATION - ZD DE SEIGNOSSE

## RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS – VUE D'ENSEMBLE

RÉSULTATS AU 05.10.2026



# POINT DE SITUATION : GESTION DES ARBRES IDENTIFIES EN ZD DE SEIGNOSSE

L'abattage, destruction, évacuation des arbres sensibles identifiés (symptomatiques) dans la zone délimitée du foyer de Seignosse est réalisé par 4 entreprises, dans le cadre d'un **marché public** d'urgence impérieuse (MUI) en forêts, parcs et jardins privés, et dans le cadre d'une mission d'intérêt général pour les forêts soumises au régime forestier par commande de l'Etat auprès de l'ONF.

A ce jour, près de **16000 pins** ont été abattus et évacués en forêts privées, publiques et jardins privés majoritairement dans un rayon de 6,5 km autour de la 1<sup>ère</sup> zone infestée de Seignosse.

Dans la dernière zone infestée découverte à **Orthevielle**, tous les arbres identifiés sur la base des prospections réalisées par FREDON des points de photo-interprétations situés dans un rayon de 500 m autour des arbres contaminés ont été abattus et leur évacuation pour destruction s'achèvera dans les 15 prochains jours.

Les travaux d'abattage, évacuation des arbres identifiés dans la ZD de Seignosse se poursuivent jusqu'à fin novembre dans le cadre du marché d'urgence impérieuse. Un marché public pour lequel les offres reçues sont en cours d'examen prendra le relais.

# POINT DE SITUATION - ZD DE LESCAR

## RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS ARBRES IDENTIFIÉS

- ➡ Prospection dans un rayon de 1km;
- ➡ Prospections suite à signalement;

RÉSULTATS AU 05.10.2026

Echantillons prélevés

49

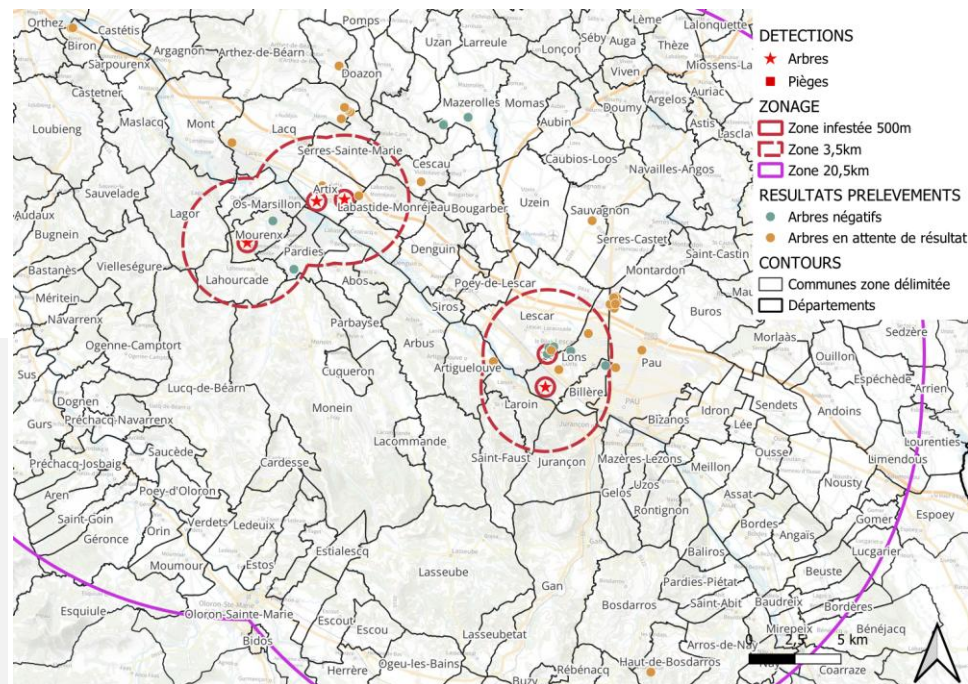
Positifs à l'analyse  
*Hors foyer initial*

4

1 détection pour Lons  
2 détections pour Artix  
1 détection pour Mourenx

Négatifs à l'analyse  
13

En attente d'analyse  
32

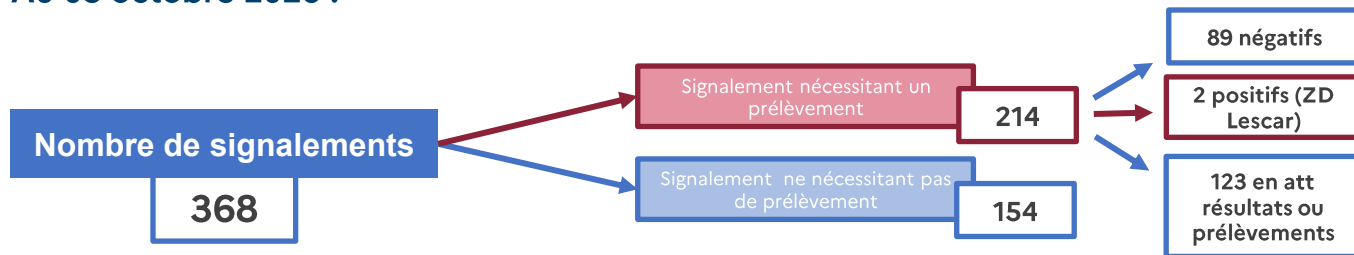


## POINT DE SITUATION - SIGNALEMENTS SPONTANÉS DE SUSPICION DE PRÉSENCE DE NÉMATODE DU PIN

Les signalements spontanés de suspicion suite à constatation de mortalité ou dépérissement rapide d'arbres résineux sensibles (pins, sapins, cèdres, épicéas, mélèzes, *Tsugas*, Douglas) sont à faire en ligne à l'adresse

➔ <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/sral-na-nematode-du-pin-signalment-arbres-morts-deperissants>

Au 05 octobre 2026 :



# POINT DE SITUATION – PLAN DE SURVEILLANCE HORS ZD

En dehors des zones délimitées, le plan de surveillance annuel piloté par la DRAAF-SRAL se poursuit.

Il comprend :

- Une surveillance sur essences sensibles : signalements réalisés par le réseau des correspondants-observateurs du DSF et surveillance ciblée FREDON,
- Un réseau de pièges (49) à *Monochamus*,
- Des inspections sanitaires dans certains établissements de la filière bois ou entrepôts logistiques.

Au 05/10/2026, 100 prélèvements ont été réalisés dans ce cadre, sur grumes, écorces, palettes, plaquettes et 128 inspections sur arbres ont été réalisées conduisant à 108 prélèvements.



# **Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine**

Bulletin d'information du 08 octobre 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine  
Service régional de l'alimentation  
Tél. : 05 56 00 42 00

Mel : [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html>

